

PRÉFET DE LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Lille, le _ 6 AOUT 2010

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 31 juillet, vous faites parvenir à Monsieur le Préfet une synthèse des démarches que vous avez entreprises au sujet de la protection contre la mer de la commune de Wissant. Vous l'interrogez également sur l'inscription des ouvrages de défense contre la mer de cette commune (digue et dunes) au plan de prévention des submersions marines et des crues rapides (qualifié par la presse de « plan digues »).

La gestion des risques littoraux constitue une priorité de l'action des services de l'État en région depuis plusieurs années et Monsieur le Préfet a souhaité présenter personnellement les résultats intermédiaires du programme de travail sur les risques littoraux et le changement climatique conduits depuis 2006 lors d'une réunion publique le 29 janvier 2010 à Calais. Les dégâts causés par la tempête Xynthia sont depuis venus renforcer la pertinence des actions engagées sur ce sujet.

Le ministre d'État, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer a présenté en Conseil des Ministres le 13 juillet les modalités du projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides précité. Ce projet sera soumis à une large concertation d'ici le mois d'octobre 2010 et les premières opérations de renforcement d'ouvrages seront sélectionnées à l'issu de ce processus.

Dans cette perspective, Monsieur le Préfet a fait part par courrier du 27 juillet 2010 au Ministre d'État de l'état d'avancement des actions qui pourraient être concernées par le "plan digue" et, concernant plus particulièrement les ouvrages de protection, des résultats de l'examen de l'ensemble des ouvrages de défense de la région (naturels ou artificiels) réalisé par la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais en 2009. S'agissant de la commune de Wissant, trois opérations ont été proposées : la protection de la dune d'Aval, la protection de la dune du Chatelet et la rénovation complète de la digue de promenade.

La question du financement des opérations qui seront retenues ne pourra être examinée que quand celles-ci seront connues, c'est à dire à l'issue de la consultation précitée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet, et par délégation, l'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales

Francois COUDON

Monsieur Alain TOULEMONDE Président des Amis de Wissant 3, rue de Chopin 62179 - Wissant

Copie à :MM les préfets de la Somme et du Pas-de-Calais

Réf.: SGAR - FC/ChB